

**SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL****Objectifs de la formation Sauveteur Secouriste du Travail :**

Le rôle du sauveteur-secouriste du travail est d'apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence sur le lieu de travail dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

A la fin de la formation de sauveteur secouriste du travail SST (secourisme en entreprise SST), le participant sera capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Programme de la formation

- Situation en tant que sauveteur secouriste du travail et préventeur dans son entreprise
- Application des compétences en prévention et alerte du SST au profit de l'information dans l'entreprise
- Réaliser une protection adaptée
- Examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Conduite à tenir en cas d'accident : actions protéger, examiner, faire alerter / alerter, secourir
- Epreuves certificatives

Validation

Certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit suivre un recyclage tous les 2 ans

Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de secourisme du travail ?

Vérfié le 09 août 2017 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé du travail.

L'employeur est tenu d'organiser, après avis du médecin du travail un dispositif permettant de prodiguer les soins d'urgence aux salariés accidentés ou malades.

Cela implique :

La mise en place d'un protocole à suivre en cas d'urgence, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés ; L'équipement des lieux de travail en matériel de premiers secours, accessible et adapté à la nature des risques ; la présence d'au moins un salarié formé au secourisme, notamment au sauvetage secourisme de travail (SST), pendant plus de 15 jours et impliquant la réalisation de travaux dangereux.

Il est cependant recommandé dans la pratique de dépasser ces obligations réglementaires afin de disposer dans chaque entreprise de personnels formés au SST, en nombre adapté et bien répartis, capables d'intervenir efficacement en cas d'accident.

Questions pratiques

Nombre de stagiaires : 4 minimum / 10 maximum

Lieu de la formation : Dans nos locaux, dans vos locaux

Durée de la formation : 2 jours : 14 heures formation initiale / 1 jour : 7 heures formation recyclage

Public concerné : l'ensemble du personnel de la structure

Pré requis : aucun

Compétences du formateur : formateur Sauveteur Secouriste du Travail avec numéro INRS.